Qu'a-t-il dit

Al-Balagh, 7 août 1945.

Nous pouvons affirmer que le Président du Conseil n'a rien dit hier lorsqu'il s'est adressé au Parlement sur la question des droits égyptiens. Nous voulons dire par là qu'il n'a rien dit de véritablement important sur quoi nous puissions nous appuyer ou nous rassurer. Car tous les Égyptiens savent déjà que le Président du Conseil, comme ses collègues, croit — entre eux, devant leurs compatriotes, et devant les Anglais — que l'Égypte a son plein droit à une indépendance véritable, et à tout ce qui en découle, y compris l'évacuation, et que la vallée du Nil tout entière doit être laissée entièrement aux habitants de la vallée du Nil.

Tous les Égyptiens le savent parfaitement, et ils n'attendaient nullement du gouvernement d'al-Nokrachi Pacha qu'il leur fasse connaître sa propre opinion sur la question égyptienne, ni qu'il leur parle de sa conviction du droit de la patrie à une indépendance pleine et digne ; ce qu'ils lui demandaient — et continuent de lui demander — c'est de leur dire ce que son gouvernement a fait pour obtenir immédiatement cette indépendance, et ce que son gouvernement compte faire pour l'obtenir immédiatement.

C'est cela que les Égyptiens ont demandé, et continuent de demander, au Président du Conseil, et c'est pourquoi nous regrettons profondément de constater que le Président du Conseil n'a rien dit hier, ni au Sénat, ni à la Chambre des députés. Il a nié que les droits égyptiens fussent le sujet d'une interpellation dans l'une ou l'autre des deux chambres, puisque tous les Égyptiens s'accordent déjà sur eux. Et il aurait raison de le nier, si quelqu'un avait réellement fait de ces droits le sujet d'une interpellation ; mais le sujet de l'interpellation était, et reste, ce que le gouvernement a fait et entend faire pour transformer les revendications égyptiennes en réalités incontestées, acceptées également par les Égyptiens et les Anglais, ou par les Égyptiens et les étrangers quels qu'ils soient.

Les Égyptiens n'ont donc aucun désaccord sur leurs droits, et ils n'ont pas demandé au Président du Conseil son avis sur ces droits ; ce qu'ils lui ont demandé, c'est de les informer qu'il avait fait quelque chose pour obtenir ces droits, et il les a informés qu'il n'avait rien fait. Ils lui ont demandé de les informer qu'il voulait faire quelque chose pour obtenir ces droits, et il les a informés qu'il ne manquerait pas de saisir toute

occasion qui se présenterait pour négocier l'obtention de ces droits — il ne manquerait pas de saisir toute occasion qui se présenterait — mais quand cette occasion se présentera-t-elle ? Comment se présentera-t-elle ? Et qui créera cette occasion ? Se présentera-t-elle aujourd'hui ? Demain ? Dans un mois ? Dans des années ? Voilà précisément ce que le Président du Conseil n'a pas dit ; il s'est contenté d'espérer voir l'Égypte jouir de ses droits « sous peu ». Et ce « sous peu » peut se réduire à quelques heures, ou s'étendre sur des années, ou s'étendre sur des décennies, car la proximité et l'éloignement sont des notions relatives lorsqu'on les mesure au temps, et plus relatives encore lorsqu'on les mesure à la vie des nations.

Le Président du Conseil n'a donc rien dit sur ce point non plus. Et comment cette occasion se présentera-t-elle ? Arrivera-t-elle par hasard, lorsqu'il lui viendra l'idée de se présenter ? Descendra-t-elle du ciel ? Surgira-t-elle de la terre ? Se présentera-t-elle la Nuit du Destin ? Ou bien se présentera-t-elle parce que nous voulons nous-mêmes qu'elle existe, et que nous voulons la saisir ? Sur ce point non plus, le Président du Conseil n'a rien dit. Et qui créera cette occasion ? Est-ce à nous de la créer ? Et pourquoi, alors, ne l'avons-nous pas encore créée ? Est-ce aux Anglais de la créer ? Dans ce cas, nous pourrions bien attendre très longtemps, si nous voulons nous en remettre à leur bon vouloir. Est-ce aux Américains de la créer ? Aux Russes ? Aux Grecs ? Et en quoi cela les regarde-t-il, dans une affaire qui ne concerne que nous et les Anglais ? Qui créera donc cette occasion ? Sur ce point non plus, le Président du Conseil n'a rien dit ; il s'est contenté de nous assurer qu'il ne s'attend pas à ce que les Anglais s'opposent ou fassent obstacle à la pleine jouissance par l'Égypte de ses droits. Si tel est le cas, qu'attend donc le Président du Conseil pour demander simplement aux Anglais de s'écarter du chemin de cette indépendance, dont il ne s'attend lui-même ni à une résistance ni à une opposition de leur part ? Et ce qu'il y a de plus étrange en tout cela, c'est que le Président du Conseil récite aux deux chambres une réponse qui ressemble à s'y méprendre à la profession de foi du musulman, qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Mahomet est son messager, ou à la prière du chrétien lorsqu'il dit, en lui-même et devant les autres : « Notre Père, qui es aux cieux » — s'imaginant par cette profession avoir satisfait les Égyptiens, puisqu'il partage leur avis sur l'indépendance, la réclamant comme eux la réclament, et l'attendant comme eux l'attendent. Le Président du Conseil n'a oublié qu'une seule chose : que les Égyptiens ne l'ont pas élevé à la présidence du Conseil pour qu'il leur dise, en fin de compte, « j'aime ce que vous aimez, et j'attends ce que vous attendez » —

ils l'ont élevé à ce poste de gouvernement pour qu'il les conduise à leur but, réalise leur espoir, et demande aux Anglais de simplement s'écarter du chemin de leur indépendance. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que la Chambre des députés est alors passée à l'ordre du jour, et que le président du syndicat des journalistes a cru y voir une sorte de victoire — parce que la Chambre des députés n'avait pas approuvé la réponse du Président du Conseil ; c'est-à-dire, parce que la Chambre des députés avait adopté, sur une affaire d'une telle gravité, une position purement passive !

Pardonnez-moi, cher monsieur le président du syndicat. La Chambre des députés aurait dû décider, à l'unanimité, de charger le gouvernement d'engager immédiatement des négociations avec les Anglais pour obtenir l'indépendance ; afin que l'Égypte sache ce qu'on lui réserve, et que les Égyptiens sachent où on les mène ; quant aux atermoiements, aux tergiversations, aux positions passives, à l'attente d'occasions et à la confiance dans la bonne foi de l'allié, tout cela était un discours qui pouvait être tenu autrefois, mais qu'on ne devrait plus se contenter d'entendre aujourd'hui. La Chambre des députés a entendu, et les députés ont lu dans les journaux, que l'Iran n'a pas attendu, ni guetté, ni espéré, mais a exigé l'évacuation purement et simplement, alors même que la guerre n'était pas encore terminée.

Et les députés ont entendu, et ont lu, que la Syrie et le Liban exigent l'évacuation, et obtiennent ce qu'ils veulent, l'Égypte elle-même les y aidant — aidée en cela par le Président du Conseil lui-même — et que ni l'une ni l'autre n'ont attendu ni espéré, mais ont résolu, puis agi, avec l'aide du Président du Conseil lui-même dans leur résolution comme dans leur action. Qu'est-ce donc qui le conduit à voir et à aider dans ce qui touche à la Syrie et au Liban, pour ensuite attendre une occasion et espérer la bonne foi dans ce qui touche à l'Égypte elle-même ?!

Et les députés ont entendu, et ont lu, les événements graves survenus à la Conférence de San Francisco, ainsi que les événements graves survenus à la Conférence de Berlin également, et les députés savent, tout comme le sait le Président du Conseil, que ce sont précisément les circonstances où il faudrait agir, que l'attente, en ces jours, est elle-même une défaillance, et que le retard risque bel et bien d'entraîner la perte de nos droits.

Et je ne doute nullement que le Président du Conseil ne doive être accusé d'une telle défaillance, ni qu'il souhaite voir nos droits perdus ;

pourquoi donc ce silence, cette attente, ce recours à de vagues espoirs ?!

N'est-il pas étrange que l'Egyptian Gazette paraisse hier, et que le Président du Conseil parle hier également, et que l'esprit de l'article de tête de la Gazette et l'esprit du discours prononcé par le Président du Conseil s'accordent si parfaitement à dire que l'attente est préférable, et que toute la question n'est qu'une affaire de temps ?! Le Président du Conseil sait-il, les membres du Parlement savent-ils, tous les Égyptiens savent-ils, que le monde extérieur a discuté du mémorandum du Wafd, et discuté aussi de la possibilité que le gouvernement égyptien exige l'évacuation ? Et que pourrait bien dire, dès lors, le monde extérieur ? Il dira, bien sûr, que la nécessité politique a contraint le gouvernement égyptien à patienter et à attendre que l'occasion se présente. Mais la nation égyptienne, elle, ne patiente ni n'attend ; elle exige son droit plein et entier, et le poursuit sans hésitation ni délai.

Il y a donc un désaccord entre la nation et le gouvernement : une nation qui avance, et un gouvernement qui attend. Et qui sait — peut-être viendra un jour où la nation et le gouvernement s'accorderont, où l'une ne marchera plus tandis que l'autre reste immobile.